

Département
de la HAUTE-SAVOIE



Mairie de LOVAGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 27.04.2016/03**

Le 27 avril 2016, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjointes - Mme Dominique ALVIN – Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – M. Johan THENET et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : M. Vincent AIGON (pouvoir donné à M. Georges DUCRET – Mme Céline SCHELLOS (pouvoir donné à M. Johan THENET) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Dominique ALVIN).

Date de convocation	: 21/04/2016
Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 11 (+ 3 pouvoirs)

Madame Karen GAILLARD a été désignée
comme secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE REVISION DU PLU DE LOVAGNY – CHOIX DE L'ARCHITECTE URBANISTE.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de révision du PLU, qui permettra :

⇒ la prise en compte de la Loi Grenelle II :

le PLU de Lovagny, approuvé le 21 octobre 2011, entre dans la catégorie des PLU arrêtés avant le 13 janvier 2011 et n'intègre pas les dispositions de la Loi Grenelle II. La Loi du 24 mars 2014, dite Loi ALUR, a reporté au 1^{er} janvier 2017 l'exigence de prise en compte, par tous les PLU, des dispositions de la Loi Grenelle II.

⇒ la mise en compatibilité du PLU avec les directives du SCOT approuvé le 26 février 2014 ;

⇒ l'inscription d'un emplacement réservé correspondant à l'emprise de la nouvelle déviation du village selon le projet du Conseil Général de la Haute-Savoie.

⇒ le Plan de Prévention des Risques Miniers :

Suite à l'étude de Géodéris, du 9 avril 2013, qui a mis en évidence des aléas de type : effondrement localisé de l'ancien site des mines d'asphalte, la commune de Lovagny souhaite la prise en compte du futur zonage du PPRM, actuellement en cours d'élaboration par les services de l'Etat, pour la mise en œuvre des mesures de prévention, de protection et la réglementation des possibilités d'urbanisation.

le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, par délibération du 18 février 2015, à lancer une consultation d'architectes urbanistes sous forme de MAPA (article 28 du Code des Marchés Publics).

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le Dauphiné Libéré du 9 février 2016 (envoi à la publication le 3/02/2016), ainsi que sur le site de dématérialisation des marchés publics de l'Association des Maires de Haute-Savoie et sur le site de la Commune de Lovagny.


La Commission chargée du choix des offres, réunie les 18 mars et 25 avril 2016, et après l'analyse des offres, propose les résultats suivants :

N° ordre	CANDIDATS	Note finale	Montant HT de l'offre de base	Montant HT de l'offre + options spécifiques	Classement
1	BIAYS Vincent - CHAMBERY	17.10	34 150.00 €	44 510.00 €	1
2	A TELIER AXE - THONON LES BAINS (Groupement)	14.70	49 922.50 €	49 922.50 €	4
3	A TELIER 2 - CROLLES (Groupement)	16.72	38 400.00 €	54 310.00 €	2
4	AGENCE TERRITOIRES - METZ-TESSY (Groupement)	15.78	47 460.00 €	51 525.00 €	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre, relative à la révision du PLU de Lovagny, au Cabinet BIAYS Vincent, Urbaniste de Chambéry (73) pour un montant de : 34 150 € HT, soit : 40 980 € TTC (offre de base), qui inclut l'assistance juridique, auquel se rajoutent les options suivantes :
 - ⇒ évaluation environnementale (estimée à 5 200 € HT)
 - ⇒ annexes sanitaires (estimées à 5 160 € HT)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2016, chapitre 20, article 202.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Buisson'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE LOVAGNY' at the top and 'HAUTE-SAVOIE' at the bottom, separated by two small stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross and other heraldic elements.

Le Maire de Lovagny, soussigné, certifie que la présente délibération dont un extrait a été télétransmis à la Préfecture de la Haute-Savoie le 29/04/2016 et le compte-rendu sommaire affiché conformément aux dispositions de L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est exécutoire.



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de LOVAGNY

Utilisateur : GREILLET Brigitte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DEL27042016_03
Date de la décision:	2016-04-27 00:00:00+02
Objet:	PROJET DE REVISION DU PLU : CHOIX DE L'ARCHITECTE URBANISTE
Classification matières/sous-matières:	1.1.1
Identifiant unique:	074-217401520-20160427-DEL27042016_03-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 074-217401520-20160427-DEL27042016_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
nom de original: DEL27042016_03.pdf	application/pdf	191844
nom de métier: 074-217401520-20160427-DEL27042016_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191844

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 avril 2016 à 15h15min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 avril 2016 à 15h20min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	29 avril 2016 à 15h24min28s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	29 avril 2016 à 15h45min59s	Recu par le MIOCT le 2016-04-29